

Nouvelle édition
actualisée

La vérité sur les immigrés en France



**mouvement contre le racisme et
pour l'amitié entre les peuples**

89 rue oberkampff 75543 paris cedex 11 (1) 48 06 88 00



SOMMAIRE	
D'abord, qui sont les immigrés?	p. 3
Le coût social des immigrés	p. 5
Les immigrés et la Sécurité Sociale	p. 6
Les immigrés et l'insécurité	p. 9
Les immigrés et l'emploi	p. 11
Et si l'on prenait un peu de hauteur?	p. 13
Notes	p. 14
Nouvelle édition : 1987	

LES MENSONGES SUR LES IMMIGRÉS sont désormais systématiquement répandus. On dit ou laisse dire qu'ils sont la cause des difficultés économiques et sociales, qu'ils menacent l'identité française, qu'ils sont responsables, en bref, de tous les maux dont nous souffrons. Et l'on affirme que leur départ suffirait pour que tout aille mieux.

Cette propagande simpliste a pu tromper une partie de l'opinion. Faire connaître la réalité, c'est rendre service à chacun et à la société dans son ensemble. La présente brochure, publiée pour la première fois en 1983, a donc été actualisée, compte tenu des données et des chiffres les plus récents.

La vérité, la voici :

D'abord, qui sont les immigrés?

- Le terme d'immigrés est communément employé pour désigner des populations très différentes, parfois confondues intentionnellement pour créer des effets de peur et de rejet.

On doit de toute évidence distinguer : les étrangers séjournant temporairement en France; les étrangers résidant durablement dans ce pays, et dont la grande majorité y vit depuis plus de 10 ans; les étrangers originaires de la C.E.E., qui ont un statut plus favorable; les jeunes issus de l'immigration, nés et scolarisés en France, dont la moitié a légalement la nationalité française; les originaires des D.O.M.-T.O.M., qui ont la nationalité française mais qui subissent les mêmes discriminations que les étrangers dans la vie quotidienne, le logement et parfois le travail; les immigrés venus travailler avec des titres réguliers, mais à qui on a retiré leurs titres de séjour parce qu'ils ont involontairement été privés de travail; les immigrés clandestins proprement dits, qui posent des problèmes difficiles, mais sont proportionnellement très peu nombreux.

Les problèmes posés par la vie en France de ces différentes populations ne sont pas identiques et appellent des solutions différentes.

- Au nombre de 4 487 515, dont 456 475 ressortissants d'États membres de la C.E.E. et 128 205 réfugiés et apatrides, les étrangers vivant en France représentent à peu près le même pourcentage de la population qu'il y a 50 ans (1).

- Ils représentent 6,8 % de la population totale de la France, mais 7,5 % de la population active; ils sont en proportion plus nombreux que les Français à exercer une activité productive, car il y a parmi eux un pourcentage plus élevé



d'hommes en âge de travailler, bien que l'immigration se soit sensiblement féminisée ces dernières années (3).

● Leur répartition socio-professionnelle est essentiellement ouvrière. 76,3 % des travailleurs étrangers sont manœuvres, O.S., O.Q., contremaîtres ou salariés agricoles, alors que ces catégories représentent seulement 38,9 % de la population active totale. Dans les secteurs du bâtiment, des industries d'équipement et de biens intermédiaires, ils sont 53,6 % alors que, pour la population totale, la part est de 26,6 % (2).

UNE POPULATION FORTEMENT CONCENTRÉE

● Leur implantation géographique est principalement localisée dans les grands pôles urbains et industriels, ce qui crée de fortes concentrations : Région Ile-de-France : 1 335 060 étrangers; Rhône-Alpes : 458 020; Provence-Alpes-Côte d'Azur : 322 820; Nord-Pas-de-Calais : 188 160; Lorraine : 186 320; soit au total pour ces cinq régions 67,7 % des étrangers résidant en France, alors qu'il n'y a que 46,6 % de la population totale (2).

● Leurs conditions de logement se sont améliorées. Pourtant, beaucoup d'entre eux sont contraints de vivre le plus souvent dans les quartiers vétustes des grandes villes. 43 % habitent dans les « cités-ghettos » des banlieues, dans des foyers pour célibataires ou des logements surpeuplés (notamment les Maghrébins et les Turcs). Ils souffrent, avec de nombreux travailleurs français, des carences de l'habitat social. La mauvaise qualité des constructions et le défaut d'entretien, le cadre inhumain, l'insuffisance des équipements sociaux, scolaires, culturels, créent pour les uns et les autres

des conditions difficiles d'existence et de cohabitation.

UNE IMMIGRATION RÉGULIÈRE DONT LE NOMBRE COMMENCE À RÉGRESSER

● Le nombre des nouveaux immigrants de l'immigration permanente n'a cessé de décroître, ces dernières années (5). Il a diminué des 2/3, passant de 33 433 en 1981 à 11 300 en 1986 (5).

● Quant à leur origine géographique, près d'un nouveau travailleur permanent sur deux, en 1986, vient de la C.E.E., alors que ceux venant de pays contrôlés par l'O.N.I. (Espagne, Portugal, Maroc, Tunisie, Turquie, Yougoslavie) ne représentent que 8,6 % du total (16,9 % en 1983) (5).

● La décroissance de l'immigration saisonnière (117 542 en 1981, 81 000 en 1986, soit une diminution en pourcentage de 35,5 %) (1) s'explique par la mécanisation notamment des vendanges. Cette immigration saisonnière est essentiellement constituée d'Espagnols (81 % en 1985) loin devant les Portugais (12 %), les Maghrébins ayant diminué des 2/3 et ne totalisant plus que 4 426, soit 5 % de l'effectif global (5).

● Suite aux mesures restrictives de 1984, l'immigration familiale décline elle aussi, passant de 41 560 personnes en 1981 à 28 000 en 1986, soit une diminution de 33 % (5).

● Par ailleurs, il faut noter que les mesures de retours assistés ou aidés (la fameuse « aide au retour ») depuis 1984, ont touché 23 855 travailleurs, auxquels s'ajoutent 30 845 membres des familles, soit un total de 54 700 personnes ayant quitté le territoire français. 60 % des bénéficiaires de cette « aide » sont des ressortissants du Maghreb (5).

LA PART DE SOLIDARITÉ DES IMMIGRÉS DANS LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

● Malgré leur absence de formation, en tant que manœuvres, O.S., ouvriers « qualifiés », les immigrés ont participé pour 25 % au relèvement et à l'essor de l'économie française, à la croissance du niveau de vie des Français. Ils ont construit 33 logements sur cent, 25 automobilistes sur cent, 90 kilomètres d'autoroutes sur cent.

● En outre, ils ont participé à l'augmentation de la population par les naissances et les naturalisations :

Naissances : les immigrés contribuent à la natalité pour un pourcentage supérieur à celui des Français, même si la fécondité féminine diminue de génération en génération. Chaque année, grâce à eux, 115 000 nouveaux enfants viennent augmenter les effectifs de la population française.

Parmi les 2 200 000 jeunes d'origine étrangère âgés de 0 à 26 ans qui vivent aujourd'hui sur le territoire, les 3/4 sont nés en France (soit 1 650 000) et le tiers environ possède la nationalité française (soit 733 260) (6).

Naturalisations : de 1976 à 1986, 450 000 personnes ont été naturalisées, soit une moyenne de 45 000 par an, dont 25 000 actifs (6).

● Aujourd'hui, un Français sur cinq (soit 11 millions) se trouve un ascendant étranger s'il remonte seulement à ses arrière-grands-parents (7).

OUI, ILS MENTENT, ceux qui affirment que les immigrés sont 6 millions, voire 10 millions en France, que la plupart ne travaillent pas, qu'ils sont en grand nombre clandestins. En fait, les immigrés jouent un rôle important dans la vie économique et sociale du pays, dont ils sont partie prenante.

Le coût social des immigrés

● Les sommes engagées concernant le logement, la gestion des foyers, la pré-formation et la formation professionnelle, la formation en vue de réinsertion, l'action socio-éducative, l'action sociale et culturelle, les réseaux d'accueil sont prélevées sur le Fonds d'Action Sociale. Cet organisme a été créé en 1958 pour faire face à ces besoins. Il est alimenté pour l'essentiel par la part retenue sur les allocations familiales des immigrés dont la famille est restée au

pays d'origine. Cette retenue est reversée pour un tiers au F.A.S. et représente environ 90 % du budget de cette institution (2).

● Tout ce qui devrait revenir légitimement aux travailleurs immigrés (comme à tous les salariés), c'est-à-dire le 1 % sur les salaires pour la formation professionnelle, le 1 % pour le logement, l'ensemble des prestations familiales, transférées ou non au F.A.S., ne leur est généralement pas attribué.

Ainsi, loin de « faire un effort en faveur des étrangers vivant sur son territoire, la France a continué à les spolier en permanence d'une partie importante des droits résultant de leur travail » (8).

LA PART DE SOLIDARITÉ DES IMMIGRÉS DANS LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE

● Le recrutement de travailleurs immigrés constitue un énorme profit pour l'économie française.

La majorité des immigrés sont arrivés en France « tout-faits ». Il n'y a pas eu à couvrir les frais occasionnés par leur éducation, leur santé, leurs différents besoins depuis leur naissance. Malgré la complexité des calculs, on a pu estimer que l'arrivée d'un million de travailleurs « tout-faits » représentait en 1980, 300 milliards. Alfred Sauvy dit : « La France a acquis gratuitement le fruit de 10 millions d'années de travail, soit environ la moitié d'une année de sa production » (9).

● Par ailleurs, il n'y a pratiquement pas eu de coût de formation professionnelle pour les travailleurs migrants étrangers, 8 sur 10 effectuant un travail qui requiert moins de trois semaines de formation, d'autres, comme les maçons étrangers, pas de formation du tout en France.

OUI, ILS MENTENT, ceux qui prétendent que l'immigration est un phénomène négatif pour l'économie française et que la France « ne doit rien » aux immigrés.



François Prunet

Les immigrés et la Sécurité Sociale

● Contrairement à ce que certains prétendent, il est quasiment impossible de pratiquer la distinction Français/étrangers en matière de Sécurité Sociale : il y a des assurés sociaux, un point c'est tout. Aucune mention de nationalité ne figure ni sur le bulletin de déclaration de salaires d'un employeur, ni sur la feuille de paye d'un salarié. Les étrangers ne sont en effet identifiés qu'en ce qui concerne les allocations-chômage et les accidents du travail.

PRESTATIONS MALADIE ET VIEILLESSE

● Seuls les travailleurs étrangers en situation régulière peuvent prétendre, comme tous les salariés, aux prestations en nature et en espèces des assurances en ce qui concerne la maladie, les invalidités, les décès, les accidents du travail, le veuvage, les droits à pensions, etc. (1). Les clandestins en sont évidemment exclus. A l'occasion de chaque paiement, les caisses primaires de la Sécurité Sociale doivent vérifier que les intéressés ont subi, à leur arrivée, le contrôle médical requis par l'Office National d'Immigration pour l'obtention de l'attestation de leur séjour régulier en France, faute de quoi le Code de la Sécurité Sociale fait obligation à ses caisses de demander le remboursement des prestations sociales à l'employeur (art. 4.374-1, alinéas 1, 2, 5, 6) (4).

● A l'heure actuelle, on ne peut s'appuyer fiablement que sur une étude réalisée en 1984 par des élèves de l'E.N.A. Il en ressort que :

— Non seulement les immigrés consomment proportionnellement moins de prestations-maladie que la population totale, mais encore

qu'ils contribuent plus qu'elle à la compensation des régimes déficitaires (4 et 10). En 1982, leur part s'élève à 6,3 % des dépenses totales du régime général alors qu'ils représentent 8,3 % des effectifs des cotisants et leurs cotisations 7,6 % des cotisations totales.

— Les immigrés contribuent à l'excédent du régime vieillesse et ainsi, à alléger les déficits. Les régimes de retraite complémentaire auxquels ils cotisent bénéficient du même excédent (1 et 3). En effet, étant donné leur moyenne d'âge moins élevée que celle des Français (7,6 % de personnes de 65 ans et plus, contre 13,9 %), les retraités étrangers sont proportionnellement moins nombreux; en

outre, certains ne perçoivent pas leurs indemnités lorsqu'ils ont regagné leur pays d'origine (11).

● Des statistiques de l'I.N.S.E.E. affinent cette étude et soulignent que les Maghrébins, les ressortissants des autres pays méditerranéens et d'Afrique Noire ont un recours à la médecine de ville plus faible que les Français et les autres Européens. Il y a un écart assez grand sur le nombre des actes médicaux, des produits pharmaceutiques achetés et sur les prestations versées pour chacun d'eux. Le coût moyen d'un acte médical et celui d'une ordonnance sont plus faibles pour eux (3).



● En ce qui concerne les hospitalisations, les statistiques doivent être modulées en tenant compte d'un certain nombre de facteurs particuliers :

— la concentration des immigrés dans certaines régions, alors qu'ils sont peu nombreux dans d'autres, ce qui entraîne une présence très inégale dans les hôpitaux;

— la faible fréquentation immigrée dans les établissements privés, qui représentent à eux seuls 45 % des journées d'hospitalisation remboursées par la Sécurité Sociale;

— l'inégale répartition des immigrés dans les différents secteurs hospitaliers (maternité, maladie, accidents du travail) qui relèvent de gestions séparées : seule la gestion maladie présente une croissance des dépenses en ce qui les concerne, le nombre des accidents du travail restant 2,5 fois plus élevé pour les immigrés que pour les Français.

● La distinction doit être faite entre étrangers résidant en France et étrangers non-résidents. Ces derniers paient entièrement leur hospitalisation par l'intervention de leur propre couverture sociale dans le pays où ils vivent. La Sécurité Sociale française n'a donc rien à déboursier pour eux.

AUTRES PRESTATIONS SOCIALES

● Assurance-chômage : si, pour l'ensemble des immigrés chômeurs, les indemnités sont légèrement supérieures (de 0,8 % aux cotisations (6,2 milliards de francs contre 5,9 milliards), la proportion de ces prestations (8,3 % du total) est inférieure à celle des chômeurs étrangers par rapport à l'ensemble des chômeurs : en effet, beaucoup ont cotisé pendant plusieurs années en France et sont retournés au pays sans bénéficier de leurs droits.

● L'étude réalisée par des élèves de l'E.N.A. en 1984 fait apparaître à cette date dans les domaines des prestations familiales, des accidents du travail, et de l'aide sociale, un décalage entre Français et immigrés à l'avantage de ces derniers. Le « surcoût » serait d'environ 9 milliards (4).

● Les allocations familiales. La population immigrée (ou, pour une part, issue de l'immigration), est plus jeune que la population française vivant sur le territoire français depuis plus de trois générations. En 1984, elle cotisait pour un pourcentage de 7,9 % et percevait des prestations familiales atteignant 14,4 %. En chiffres absolus, cela correspond à une différence négative de 6,9 milliards de francs. Pourquoi? Les familles immigrées ont en moyenne plus d'enfants que les Français (2,74 au lieu de 1,8) et les 3^e et 4^e enfants donnent lieu à des prestations plus élevées (4 et 5).

● Les accidents du travail. Les statistiques officielles de la C.N.A.M. ont fait ressortir que les travailleurs immigrés, en 1984, touchaient alors qu'ils ne représentaient que 6,1 % des effectifs pris en compte, soit une différence négative de 3 milliards de francs. Cela confirme le fait que les travailleurs immigrés occupent les postes les plus pénibles et les plus dangereux, occasionnant des accidents plus nombreux et plus graves avec des invalidités plus importantes que les travailleurs français (11).

● Quant à l'aide sociale, il n'existe aucune statistique nationale portant sur l'ensemble de cette nomenclature. Seule l'extrapolation au niveau national d'une étude portant sur trois départements français peut permettre une évaluation plausible d'un solde négatif de 1,8 milliard de francs couvrant à l'aide médicale et l'aide à l'enfance (4).





François Prunet

LA PART DE SOLIDARITÉ DES IMMIGRÉS DANS LES PRESTATIONS SOCIALES

● Les immigrés cotisent à la Sécurité Sociale comme tous les autres travailleurs sur la base de 12 % de leur salaire brut; leurs employeurs versent également dans les mêmes conditions pour tout leur personnel, Français et immigrés. Ceux-ci peuvent donc normalement prétendre aux prestations légales alimentées par leurs propres cotisations.

● Une part importante des allocations familiales continue à être retenue lorsque les enfants d'un travailleur immigré ne sont pas en France pour respecter le taux d'al-

locations familiales mensuelles pratiquées dans le pays d'origine. A titre d'exemple, il faut savoir que pour 3 enfants restés en Algérie, leur père touchait 288 francs en 1985 au lieu de 1 153 francs pour un travailleur français dans la même situation (12).

● Le montant des allocations familiales pour les enfants restés au pays d'origine, est déterminé par des conventions bilatérales avec chaque pays d'émigration. Les plus défavorables n'accordent ces allocations que jusqu'au 4^e enfant, selon un forfait par enfant et jusqu'à l'âge de 15 ans seulement. Par exemple, pour l'Algérie, le maximum est de $96 \times 4 = 384$ F. De plus, les familles restées au pays ne perçoivent pas les autres prestations : prestation-maladie,

allocation-maternité, allocation-logement, etc.

● Si, aujourd'hui, les immigrés ont un apport positif dans certaines branches de la Sécurité Sociale, leur contribution à l'équilibre de son budget a été, dans les dernières décennies plus importante encore; grâce aux bénéfices énormes réalisés par la Caisse Nationale des Allocations Familiales avec les retenues effectuées chaque mois sur les allocations familiales d'un travailleur immigré dont les enfants sont restés au pays d'origine. En 1981, ces bénéfices atteignaient 1 milliard 213 800 NF. Pendant près de 30 ans — si on s'en tient uniquement à l'immigration après 1945 — les travailleurs immigrés ont été la source d'un excédent colossal du budget des allocations familiales représentant des dizaines de milliards qui ont aidé à combler le déficit de la Sécurité Sociale.

● En plus de cela, pendant près de 30 ans, les travailleurs immigrés ont alimenté les caisses de chômage, d'accidents du travail et d'aide sociale en contribuant à une différence positive dont ont bénéficié les Français.

● A cela, s'ajoutent toutes les prestations que n'ont pas perçues la majorité des travailleurs immigrés, car venus en France à l'âge adulte. En un mot, sans eux, où en serait le trou de la Sécurité Sociale et qu'en serait-il des retraites, pensions et autres prestations dont bénéficient aujourd'hui les Français?

OUI, ILS MENTENT, ceux qui disent que le déficit de la Sécurité Sociale est dû aux étrangers, qu'ils sont « privilégiés » et que les Français « paient pour eux ». En fait, il faut chercher ailleurs les raisons des difficultés actuelles, qui ont conduit à réduire les prestations tout en réclamant toujours plus aux salariés et aux contribuables!

Les immigrés et l'insécurité

● En France, au moins 4 fois sur 5, on entre en prison pour y être mis en détention provisoire et non à la suite d'une condamnation.

● La délinquance des immigrés est à peu près équivalente à celle des Français, en tenant compte des personnes de même âge, de même sexe, de même conditions d'emploi et de logement. Comme la population française compte en proportion plus de femmes, d'enfants et de personnes âgées, catégories où il y a nettement moins de délinquants, toute statistique globale négligeant cette différence, déforme la réalité (8). 41 % des étrangers sont des jeunes âgés de moins de 25 ans; inversement, seulement 8 % des étrangers ont plus de 65 ans (2).

Or, les statistiques précisent que la population des détenus est constituée de 95 % d'hommes, que 70 % ont moins de 30 ans, dont 25 % qui n'ont pas atteint la majorité de 18 ans (15). Chaque année, en France, les procédures pénales concernent environ 70 000 mineurs de 18 ans et le plus fort taux de détention se situe de 18 à 24 ans (14).

● Le niveau d'instruction des détenus est faible : 12 % d'illettrés; 32 % savent tout juste lire et écrire; 33 % n'ont fait que des études primaires. L'origine sociale du plus grand nombre est modeste : 42 % sont sans profession et 33 % sont des ouvriers (15).

● Cependant, le nombre des mineurs délinquants suivis et jugés par les tribunaux pour enfants est moins élevé qu'il n'est affiché. En effet, cette délinquance étant très répétitive, le même jeune peut dans la même année, ou en quelques semaines, faire l'objet de plusieurs procédures. Dans les sta-

tistiques, c'est plutôt le nombre d'incarcérations que d'incarcérés qui est comptabilisé (15 et 20).

● Ces dernières années, le nombre des étrangers en détention a augmenté, en proportion, plus que celui des Français. Cela tient pour une part notable à la détention

provisoire, devenue moins fréquente pour les Français (17).

De plus, pour un même nombre d'infractions dans les deux groupes, on constate, après les jugements, plus de peines de prison et moins de mesures éducatives pour les jeunes Maghrébins que pour les jeunes Français (17).



● D'autre part, il faut considérer non pas les personnes « mises en cause » lors des contrôles et des enquêtes, comme le font souvent les documents officiels, mais les délits réels. On observe, en effet, à travers les études sociologiques, tout comme dans la vie courante, que les immigrés sont plus facilement « mis en cause » que les Français. **Les Maghrébins sont plus fréquemment déferés que les autres**, même lorsqu'ils sont dans une situation *a priori* favorable (15 et 18).

● En outre, parmi les délits pour lesquels les étrangers font l'objet de mesures policières et judiciaires, il en est une quantité importante qui leur sont spécifiques parce qu'ils se rattachent à leur situation administrative (faux papiers ou pas en règle, infractions à la réglementation sur le travail, le séjour, le domicile, etc.) : elles ne devraient pas être prises en compte dans les comparaisons et pourcentages concernant les étrangers recensés en France (17 et 18).

● Si on estime que les étrangers sont 2 à 3 fois plus représentés, en proportion, que les Français parmi les personnes incarcérées, il est abusif d'en conclure que les étrangers commettent deux à trois fois plus de crimes et de délits que les nationaux. **Les données pénitentiaires ne peuvent être interprétées uniquement en termes de délinquance** (20).

● Enfin, les étrangers, dans près de 33 % des cas, sont beaucoup plus que les Français frappés de **condamnations par défaut**, c'est-à-dire sans avoir été entendus par les tribunaux (17).

● La nature de la délinquance et de la criminalité varie selon le milieu, l'âge, la situation socio-économique, quelle que soit l'origine des personnes considérées. Sauf cas d'espèce, les travailleurs immigrés n'ont rien à voir avec le grand banditisme, et ils n'ont pas

de lien avec le terrorisme, qui est un problème tout à fait différent (8).

● Sans vouloir tout expliquer par un déterminisme social, il faut admettre qu'on ne naît pas délinquant, on le devient. Les jeunes d'origine étrangère qui souffrent, comme beaucoup de jeunes de familles françaises, de la profonde mutation qu'ont connue ces dernières années la structure familiale et le tissu social, de l'échec scolaire, du manque de formation ou de qualification, voient s'ajouter à cette souffrance le problème de leur intégration car, quoique souvent Français par le droit, leur propre insécurité psychologique se trouve aggravée par le fait qu'ils sont ballottés entre deux cultures. Plus que d'autres, ils ressentent un sentiment d'injustice, exacerbé par le racisme qu'ils vivent au quotidien (13). D'une façon générale, les immigrés et leurs enfants connaissent une insécurité particulièrement aiguë résultant du grand nombre d'agressions et d'attentats, souvent meurtriers, dont ils sont l'objet en tant que tels.

● Il est évident que l'insécurité en France est un phénomène de société, alimenté par la crise, le chômage, le désarroi de la jeunesse. Un quart des jeunes en France restent privés d'emploi et la courbe de croissance de la délinquance est à rapprocher de celle du chômage, plutôt que de l'immigration qui reste numériquement stable depuis des années (13). Substituer à ces données fondamentales des considérations raciales et ethniques, c'est occulter les données réelles de la situation et refuser la recherche de solutions valables.

● La Commission des maires sur la sécurité (dite Commission Bonnemaison) qui regroupait 36 maires de toutes tendances politiques a démontré que la délinquance n'est pas une fatalité, mais que de nombreux facteurs y contribuent. Elle a bien fait ressortir les insuffisances et limites de la répression. Le grave

problème de la délinquance ne se résoudra pas par le seul enfermement, mais par une politique hardie de prévention et de solidarité. D'ailleurs, partout où des conseils de prévention de la délinquance ont été mis sur pied, notamment au niveau communal et/ou départemental, la délinquance des jeunes a régressé parfois jusqu'à 40 % dans des quartiers et des périodes déterminés (15 et 19).

LA PART DE SOLIDARITÉ DES IMMIGRÉS FACE À LA CRISE

● L'accroissement des difficultés économiques d'une partie de la population, notamment immigrée, n'a pas été suivie d'une hausse proportionnée de l'activité délictuelle des jeunes (15).

● Plus nombreux, et de loin, sont les enfants nés de parents étrangers qui ne seront jamais délinquants (15).

● Ne serait-il pas opportun de dresser l'inventaire des actes quotidiens de probité et de courage émanant d'immigrés?

● Les populations vivant en France, sans distinction d'origines, souhaitent connaître la sécurité. La délinquance est dramatique pour ceux qui en sont l'objet, mais les délinquants eux-mêmes, et leurs familles, ne sont-ils pas, pour la plupart, victimes de la crise économique, sociale, culturelle qui les déboussole et s'appesantit sur notre société?

OUI, ILS MENTENT, ceux qui font de l'insécurité une obsession et attribuent la délinquance pour l'essentiel aux immigrés. Seule une analyse lucide, sérieuse, des causes de ces phénomènes, dans le contexte de la société peut aboutir à des mesures efficaces; toute autre attitude est démagogique et dangereuse.

Les immigrés et l'emploi

● Il est ridicule et malhonnête de faire l'amalgame entre chômage et immigration, car en juillet 1974, date de l'interruption de l'immigration, il y avait en France 378 400 demandeurs d'emploi (avec correction des variations saisonnières), et au 31 décembre 1986 il y en avait 2 574 100 (sur la même base), soit 6,8 fois plus, alors que le nombre des travailleurs immigrés est en légère baisse (21). Il est en effet passé de 1 649 171 à 1 555 723 entre 1985 et 1986 (5).

● Les travailleurs immigrés sont,

eux aussi, victimes du chômage à un taux qui dépasse celui des Français. Le nombre des demandeurs d'emploi de nationalité étrangère s'élevait, fin 1985, à 290 923, soit près de 12 % du total des chômeurs, alors que, globalement le chômage frappait alors environ 10 % de la population active. A noter que les plus touchés sont les Maghrébins. De plus, les étrangers ont plus de difficultés à retrouver un emploi : la durée moyenne du chômage atteint pour eux 346 jours au lieu de 331 jours pour les Français. La proportion des demandeurs d'emploi sans

qualification ou faiblement qualifiés demeure plus importante au sein de la population étrangère hors C.E.E. que dans l'ensemble des chômeurs (5). Il est normal qu'ils perçoivent les allocations de chômage comme l'ensemble des travailleurs, eux que l'on a fait venir pour les besoins de la vie économique et qui, lorsqu'ils travaillaient, ont versé leurs cotisations, de même que leurs employeurs.

● Le départ des immigrés, loin de résoudre les problèmes, aurait des conséquences difficiles à évaluer, mais en tout cas néfastes. Dans les structures économiques actuelles, les Français aujourd'hui sans emploi ne sauraient remplacer la main-d'œuvre étrangère.

Sur les quelque 2 millions et demi de chômeurs (chiffre officiel), il y a une majorité de femmes (60 %), de nombreux jeunes (56,8 %), beaucoup de personnes de plus de 49 ans et des employés, techniciens ou cadres (14,5 %). La plupart ne sont pas à même d'exécuter ou refusent d'accomplir les travaux des immigrés, pénibles, non qualifiés, mal payés et souvent les plus dangereux.

● Les travaux de base effectués par les immigrés (bâtiment, métallurgie, travaux publics, etc.) sont générateurs de richesses et d'emplois. De plus, les immigrés sont non seulement des producteurs, mais aussi des consommateurs, dont la présence stimule les activités industrielles et commerciales. Leur absence acculerait à la faillite nombre d'entreprises. Ce n'est pas en diminuant la population active, ni la population en général, que l'on supprimera la crise.

L'exemple-type et qui se généraliserait si les immigrés partaient est celui de Montbéliard, ville en voie d'asphyxie à cause du départ massif de ses immigrés, touchée principalement dans ses logements, ses écoles, ses commerces (22).



**LA PART DE SOLIDARITÉ
DES IMMIGRÉS FACE
AUX PROBLÈMES DE L'EMPLOI**

● Après avoir pallié les lenteurs de la modernisation, les immigrants ont joué le rôle d'amortisseur de la crise en recevant de plein fouet les effets cumulés du ralentissement de la croissance et des nouveaux modes de production (gains de productivité, automatisation des procédés de fabrication, restructurations industrielles). Ils sont les premières victimes des

orientations prises dans la sidérurgie, l'automobile, le bâtiment (5). On peut dire qu'ils ont fait les frais de la crise de l'emploi.

● Il est vrai que, de plus en plus, les conditions de travail exigées d'abord des seuls immigrants (docilité, bas salaires, mobilité, flexibilité, interchangeabilité, formation réduite, etc.), deviennent le lot d'un nombre croissant de travailleurs de toutes origines, en particulier les jeunes. La solidarité des uns et des autres n'en apparaît que plus évidente.

OUI, ILS MENTENT, ceux qui prétendent que le chômage a pour motif la présence d'un trop grand nombre de travailleurs immigrants. Alors que les fermetures d'entreprises se multiplient, que des régions entières sont privées de leur potentiel économique, et que le nombre d'emplois en France diminue régulièrement, le « renvoi » des immigrants ne peut qu'aller de pair avec une aggravation de la situation de tous les travailleurs. C'est un problème fondamental, que ne résoudra certainement pas la xénophobie.



F. Prunet
François Prunet

Et si l'on prenait un peu de hauteur!

● Les mensonges sur les immigrants visent à les isoler dans la société française, à en faire des boucs émissaires.

Soyons clairs : la « mal vie » actuelle, les inquiétudes pour l'avenir ont des causes bien précises, que les responsables de la France n'ont, jusqu'à présent du moins, pas su, pas pu ou pas voulu surmonter. Ceux qui désignent comme coupables « les immigrants », sachant bien que c'est une grossière diversion, montrent qu'ils ne veulent rien changer, puisqu'ils essaient d'empêcher toute analyse objective et toute réflexion de la part des Français.

Ceux qui les laissent faire ou favorisent leur propagande trompeuse peuvent y voir une protection qui les dispense de s'expliquer.

Sans se compromettre par des propos ouvertement racistes, on peut contribuer à les acclimater dans l'opinion. Par exemple, en plaçant au centre des préoccupations le prétendu « problème de l'immigration ». En présentant le « retour » des immigrants comme un moyen de résoudre la question de l'emploi, lors du démantèlement de grands secteurs industriels. En invoquant la (petite) délinquance pour refuser la carte de résident ou la nationalité française à des jeunes qui n'ont d'attaches qu'en France. Ou encore en s'alliant au plan électoral ou dans la gestion des instances territoriales avec ceux-là mêmes qui diffusent de tels propos.

● La lutte réelle contre le racisme exige que l'on proclame nettement, sans relâche, la vérité, pour faire apparaître à tous le caractère mystificateur, donc démagogique, des campagnes haineuses menées contre les immigrants. Il ne suffit pas de dire : « Ce n'est pas bien. C'est condamnable ». Il faut

démontrer que c'est faux, et pourquoi. Sinon, la duperie gagnera du terrain, rendant toujours plus aléatoire l'exercice de la démocratie — jusqu'où?...

● Les immigrants n'auraient pas quitté leur pays s'ils avaient pu y vivre normalement, avec leur famille. La colonisation, le sous-développement, l'appel du patronat et des gouvernants français sont à l'origine de leur venue. Seule, l'instauration d'un ordre économique nouveau, fondé sur la justice, l'indépendance des peuples et le respect des droits de tous pourrait supprimer les migrations économiques, et rendre vraiment libres les déplacements des personnes. Nous n'en approchons guère.

● Mais loin d'être la catastrophe que disent certains, la présence d'immigrants constitue un « plus » pour ce pays. Et ce n'est pas nouveau. Tout au long de son histoire, des apports extérieurs en hommes, civilisations, techniques, sa-

voirs, ont contribué à « faire la France ». Son identité n'est pas, n'a jamais été figée. Elle continue à se modeler à travers d'innombrables relations. Si elle est menacée, ce n'est certes pas par les travailleurs immigrants, à l'heure où s'installe Eurodysneyland, où la construction de l'Europe, la mondialisation des communications, de l'économie, des modes de vie tendent à uniformiser partout les gens et leurs pensées...

● « Serions-nous obligés, pour être, de nous opposer à l'autre? » demande l'historien Fernand Braudel (23).

Une aussi misérable façon de se sécuriser, face aux bouleversements et aux frustrations de notre temps, serait à la fois indigne et à courte vue. Mieux vaut prendre conscience de notre solidarité et — par-delà des diversités d'expériences ou de cultures qu'il faut préserver et faire fructifier par les échanges mutuels — agir ensemble pour vivre mieux.

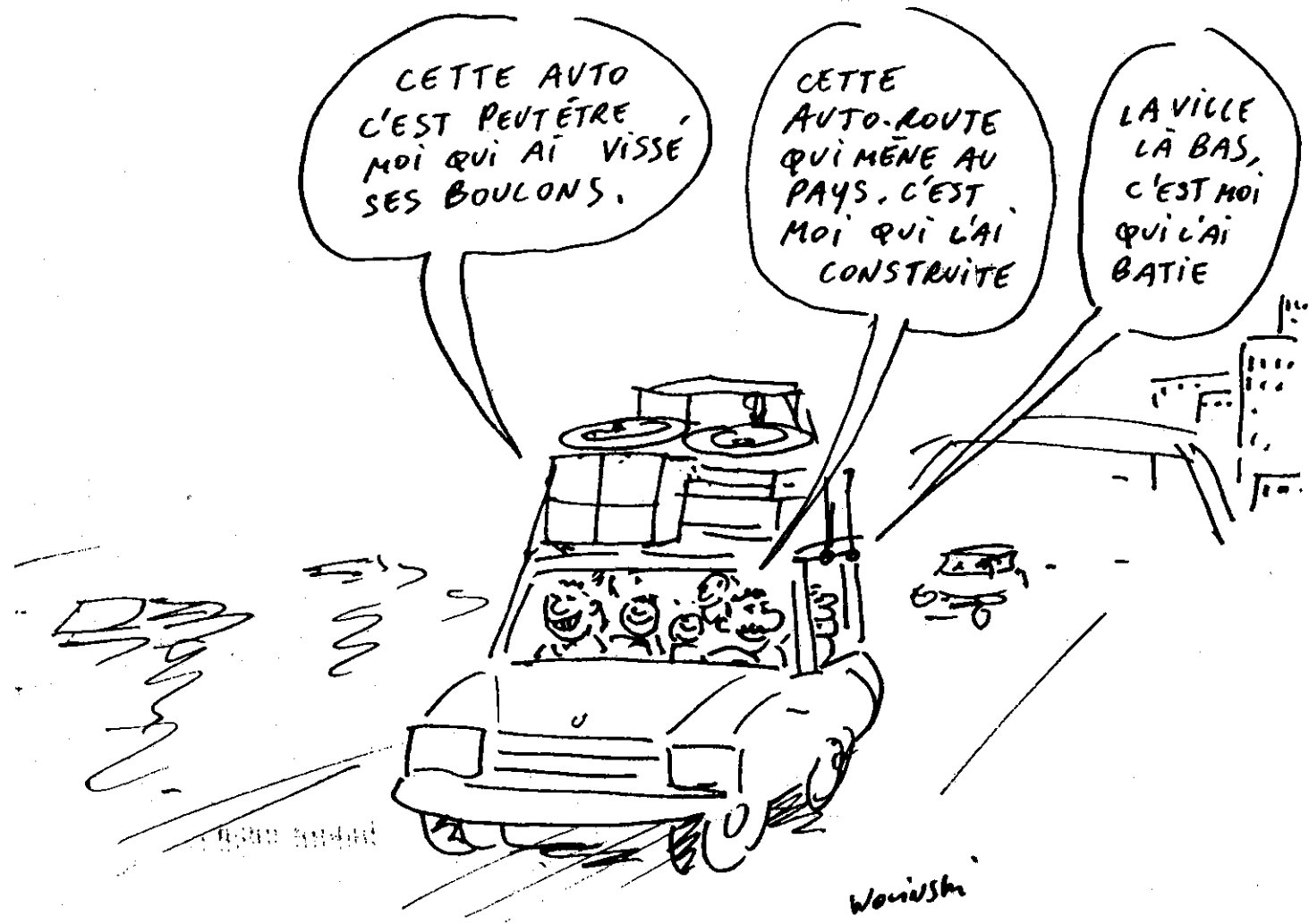


Wouïé Shi



NOTES

- (1) Ministère de l'Intérieur, mai 1985.
- (2) Brochure F.A.S. Juin 1985.
- (3) I.N.S.E.E. Les immigrés en France, 1986.
- (4) Guy Le Moigne. L'immigration en France. Que sais-je? 1986.
- (5) Ministère des Affaires sociales. Rapport SOPEMI, janvier 1987.
- (6) Ministère des Affaires sociales, 1984.
- (7) Différences, avril 1986.
- (8) Le Bilan de la France, 1981. Contribution de Stanislas Mangin.
- (9) Cité par Albert Samuel, in **Croissance des Jeunes Nations**, novembre 1979, chiffres réactualisés en 1982.
- (10) Étude réalisée en 1984 par des élèves de l'E.N.A.
- (11) Paul Oriol. « Les immigrés, métèques ou citoyens? ». Éditions Syros. 1985.
- (12) Gérard Fuchs. « Ils resteront : le défi de l'immigration ». Syros. 1987.
- (13) Travaux et Documents n° 30, C.E.S.D.I.P. in **Le Monde Diplomatique**, mai 1986.
- (14) O.C.D.E., Perspectives de l'emploi, in **Le Monde Diplomatique**, mai 1986.
- (15) J.-P. Rosenczweig, magistrat : « La société au miroir de la délinquance », in **Le Monde Diplomatique**, mai 1986.
- (16) Michard. « La délinquance des jeunes en France ». La Documentation Française in **Le Monde Diplomatique**, mai 1986.
- (17) Rapport Marangé-Lebon, mai 1982.
- (18) René Lévy. « Criminalité des étrangers ou criminalisation ». Source C.E.S.D.I.P. 1985, in « Immigration, racisme, délinquance... fantômes et réalités ». Colloque M.R.A.P.-Comité intercommunal Bourg-la-Reine-Châtillon et Comité XIX-XXe, juin 1986.
- (19) « Face à la délinquance : prévention, répression, solidarité ». La Documentation Française. 1983.
- (20) Pierre Tournier. « Données sur la population des personnes incarcérées en France ». Source C.E.S.D.I.P. in Colloque M.R.A.P., juin 1986, déjà cité.
- (21) **Le Monde**, 25 et 26 janvier 1987.
- (22) **Croissance des Jeunes Nations**, n° 290, janvier 1987.
- (23) Fernand Braudel. L'identité de la France. Les hommes et les choses. Arthaud-Flammarion, novembre 1986.



AVEC LE MRAP, AGISSEZ

pour une société solidaire dans sa diversité où tous se rencontrent, se respectent et contribuent ensemble à l'égalité, au bien-être, à la démocratie.

ADHÉREZ AU MRAP

Chaque mois :

Différences

le magazine de l'amitié entre les peuples
édité par le MRAP

Le numéro : 20 F

Abonnement d'un an : 200 F



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

89 rue oberkampff 75543 paris cedex 11 (1) 48 06 88 00

Comité local : S^t Ouen

15^{Fin} -

